

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00360

Numéro SIREN : 542 065 479

Nom ou dénomination : PSA Automobiles SA

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2021 sous le numéro de dépôt 11107

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 2 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux mars à huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la société PSA Automobiles SA, désignée en tête des présentes (ci-après la « **Société** ») se sont réunis se sont réunis par audioconférence, sans réunion physique, sur convocation du Président.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

M. Xavier CHEREAU indique au Conseil que compte tenu des nouvelles fonctions qu'elle occupe au sein du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2021, Mme Laurie BEIGBEDER-JELLOULI a remis sa démission de son mandat d'administrateur de PSA Automobiles SA, avec prise d'effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil remercie Mme Laurie BEIGBEDER-JELLOULI pour les soins apportés à l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil de la Société.

Puis, M. Xavier CHEREAU demande au Conseil de prendre acte de cette démission et propose que Mme Ewa Alicja PEREGO, qui a repris les fonctions de Mme Laurie BEIGBEDER-JELLOULI au sein de la Direction du Contrôle de Gestion du Groupe, soit cooptée par le Conseil, pour la durée restant à courir du mandat de Mme Laurie BEIGBEDER-JELLOULI, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en 2025, sur les comptes de l'exercice 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de coopter Mme Ewa Alicja PEREGO en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Laurie BEIGBEDER-JELLOULI, démissionnaire, et ce, avec prise d'effet à l'issue du présent Conseil et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera, en 2025, sur les comptes de l'exercice 2024.

Mme Ewa Alicja PEREGO a par avance déclaré accepter cette fonction, si elle lui était dévolue par le Conseil, et a déclaré satisfaire aux exigences de la loi en matière de cumul de mandats.

La ratification de la cooptation de Mme Ewa Alicja PEREGO sera proposée à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

**Certifié Conforme
Le Président-Directeur Général**



Xavier CHEREAU